

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2008
Publication : 03/10/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-10-10-2

Séance du vendredi 26 septembre 2008

PROGRAMME E058 LANGUE ET CULTURE REGIONALES AIDES A LA SAUVEGARDE DES PARLERS WELCHES DU HAUT-RHIN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2008/I-8/04 des 13 et 14 décembre 2007 relative au BP 2008 Programme Langue et Culture Régionales
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue à l'Association Académie Patoise de Labaroche - 536 Giragoutte à Labaroche une aide de 1 500 € pour son projet d'adaptation des fables de La Fontaine en patois et à l'Association Table Patoise de la Vallée de Ste Marie aux Mines une subvention de 1 000 € pour l'organisation du 5^{ème} colloque des patoisants de la montagne vosgienne.
- ❖ précise que cette dépense sera imputée sur le chapitre 65, fonction 28, nature 6574, enveloppe 20306, programme E058.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER